Annexe - Contrat de prestation Animation Musicale

Par le présent contrat entre :

Monsieur \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et Mademoiselle \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,

demeurant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ci-après dénommé le client, d’une part

et

(Nom du DJ) au nom commercial de XXXX

demeurant XXXX

SIRET : XXX

d’autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

À la demande du client, (nom du DJ) réalisera une prestation d’animation musicale dans le cadre d’une soirée de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ au lieu \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ sur la commune de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Pour le bon déroulement de l'évènement à venir, les deux parties citées ci-dessus s'engagent à respecter les dispositions décrites dans les articles suivants :

Article 1 : Nature de la prestation

(Nom du DJ) s’engage à fournir les services suivants :

- Arrivée sur les lieux de la prestation vers 17h00.

- Installation du matériel nécessaire au bon déroulement de la soirée dansante. À savoir :

- Une sono d'une puissance de 2000 Watt RMS.

- L'équipement permettant l'enchainement et la diffusion des musiques sélectionnées comprenant un ordinateur portable connecté à une console USB et une table de mixage.

- Un ensemble de jeux de lumière composé d'au moins douze appareils dont six « scans msd 250 », quatre « par 56 », un laser, une machine à fumée et un portique de quatre mètres de long pour fixer le tout.

- Du matériel de rechange afin de parer à toutes pannes éventuelles : table de mixage, ampli, lecteur mp3, câbles...

- Mise à disposition de ses services à partir de 19h00.

- Diffusion d'une musique de fond pendant le vin d'honneur et le repas du soir.

- Accompagnement des animations lors du repas.

-Mise à disposition des mariés et des invités de deux micros sans fils, d'un vidéoprojecteur et de son écran de projection.

- Animation musicale de la soirée dansante sans limites de temps.

Article 2 : Conditions de réalisation de la prestation

Pour qu'il puisse effectuer sa prestation dans de bonnes conditions, le client, quant à lui, s’engage à fournir à (nom du DJ) :

- Un espace convenable et suffisant pour la mise en place du matériel d'au moins 4 mètres de long et 2 mètres de profondeur.

- Une chaise et deux tables à l'endroit même où devra être monté le matériel.

- Une source de courant suffisante pour le fonctionnement du matériel avec au minime deux prises délivrant 16 ampères avec prise de terre.

- Un repas parmi les convives de façon à ce qu'il puisse se restaurer tout en se tenant disponible.

Article 3 : Montant de la prestation et conditions de règlement

Le montant de la prestation a été fixé à \_\_\_,\_\_ (\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_) Euros TTC. Comprenant :

- \_\_\_ euros pour l'animation musicale de plus de cent personnes en mois de XXXX.

- \_\_ euros pour la participation aux frais kilométriques au-delà des trente kilomètres du lieu de départ du prestataire.

Aucun acompte n'a été versé à la signature du contrat. Le versement des sommes dues devra se faire à la fin de la prestation avant le départ de l'animateur.

Points à observer

Il est vivement souhaité au client, d'une part, de repérer à l'avance où se trouve le tableau électrique de la salle où se produira les festivités de façon à pouvoir répondre à toute coupure éventuelle, et d'autre part, de s'assurer de la possibilité de remettre le courant soi-même.

Lors de la soirée dansante, il est également conseillé de maintenir la piste de danse le plus sombre possible afin d'optimiser le rendu des jeux de lumières en fonctionnement. Le DJ se chargera lui-même de doser les éclairages nécessaires à une visibilité convenable. Des projecteurs pourront par ailleurs être mis à disposition, sur simple demande, pour éclairer de manière sélective des lieux bien précis (débit de boisson...) Aussi, il faudra s'assurer à l'avance qu'il est bien possible d'éteindre toutes les lumières autour de la piste de danse.

Enfin il faudra accorder en fin de soirée à (nom du DJ) à peu près 1 h 30 pour la désinstallation de son matériel.

Engagement

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales du présent contrat, qu’elles s’engagent à accomplir sans réserve.

Fait en deux exemplaires.

Pour le client

Monsieur :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Mademoiselle :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signé à : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Signé à : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Pour le prestataire

(Nom du DJ)

Signé à : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_